

Vie entière

Guide sur l'assurance avec participation

Une protection pour la vie

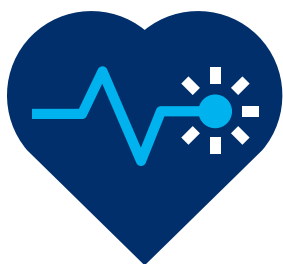


Table des matières

Assurance vie entière avec participation	1
Assurance vie permanente	1
Croissance de la police	1
Participer à la croissance du compte de participation	1
Utilisation des participations	2
Protéger ce qui compte vraiment	2
Moyen de subvenir aux besoins des proches	2
Héritage transmis instantanément	2
Le conseil d'administration démarre le processus	2
Calcul des participations	3
Créer un actif assorti de caractéristiques avantageuses	3
Impôts	3
Liquidités et revenus	3
Moindre sensibilité aux fluctuations du marché	3
Protection des proches	3
La sécurité avec Co-operators Compagnie d'assurance-vie	3
Fonctionnement du compte de participation	4
Personnes admissibles à l'assurance	5
Protection pour les enfants	5
Utilisation des participations pour améliorer la protection	5
1. Bonifications d'assurance libérée	5
2. Augmentation de la protection plus tôt avec l'option majorée	6
Option de dépôt additionnel (ODA)	7
Intégration de l'assurance vie dans un portefeuille	8
1. Prestations garanties, paiement des primes et valeur de rachat	8
2. Protection contre les pertes d'actifs	8
3. Une répartition de l'actif prudente et délibérée	10
4. Lissage des rendements	11
Historique de l'influence des conditions du marché sur le barème des participations	11
Rendements historiques moyens annualisés	11
Rendement du compte de participation	12

Ce guide permet de comprendre le fonctionnement des polices d'assurance vie entière avec participation, ainsi que leurs avantages et caractéristiques et leur relation unique avec le compte de participation de l'entreprise. Pour en savoir plus, communiquez avec un représentant Co-operators ou demandez une illustration.

Les titulaires de police bénéficient des participations stables et à valeur élevée que procure le compte de participation de Co-operators Vie. Après la prise en compte des excédents, la taille totale de ce compte était de 2,8 milliards de dollars au 31 décembre 2024.

Il peut être difficile de comprendre la façon dont une compagnie d'assurance vie détermine les participations sur les polices d'assurance vie entière avec participation. Ce guide simplifié décortique l'information et aidera vos clients à mieux saisir le processus.

Assurance vie entière avec participation

Assurance vie permanente

Les polices d'assurance vie entière avec participation de Co-operators sont des types d'assurance vie qui offrent une protection garantie à vie, dite « permanente ». Cela signifie qu'au décès du titulaire de la police, son bénéficiaire (sa famille, son entreprise ou un organisme de bienfaisance) recevra le capital-décès.

Assurance viagère

La protection restera en vigueur au même montant, ou plus, tout au long de la vie du titulaire de la police, à condition que les primes soient payées. Il est garanti que les taux de prime n'augmenteront pas avec l'âge.

Croissance de la police

Tant que les primes sont payées à temps, la valeur de rachat augmente à l'abri de l'impôt.

Les valeurs de rachat garanties constituent l'un des principaux avantages des polices d'assurance vie entière. Ces valeurs, qui sont faibles au départ mais augmentent chaque année, peuvent offrir des options pour y accéder avant le décès de l'assuré. Ces options comprennent :

- rachat partiel ou total;
- accès aux avances sur police;
- option pour transformer la police en une forme d'assurance libérée avec capital assuré réduit;
- possibilité de céder la police par le biais d'un prêt garanti auprès d'une institution financière, ce qui peut faire en sorte que le produit du prêt ne soit pas imposable.

Participer à la croissance du compte de participation

L'assurance vie entière permet également au titulaire de la police de participer aux bénéfices du compte de participation en percevant des participations au titre de la police. Les primes de l'assurance vie entière sont fondées sur des hypothèses prudentes en ce qui concerne la mortalité, les placements, le maintien en vigueur des polices et les frais. Les participations d'une police d'assurance vie entière correspondent au remboursement d'une partie de la prime qui reflète la différence entre les valeurs supposées et les résultats réels au chapitre de la mortalité, des frais et des placements.

Les participations ne sont pas garanties, car elles varient en fonction de ces résultats, principalement en fonction des revenus de placement du compte de participation. Toutefois, Co-operators Vie a une longue tradition de versement de participations.

Utilisation des participations

Les titulaires de police peuvent choisir la façon d'utiliser les participations gagnées au titre de leur police d'assurance vie entière avec participation. Les participations peuvent être :

- encaissées en espèces;
- utilisées pour réduire les primes ou les avances sur police;
- utilisées pour augmenter le montant du capital-décès et la valeur de rachat.

Protéger ce qui compte vraiment

Les produits d'assurance vie entière avec participation de Co-operators sont conçus pour répondre à tous les besoins d'assurance permanente. Ils peuvent protéger les familles en fournissant des fonds pour :

- rembourser une dette;
- assurer une source de revenus futurs;
- financer des études;
- faire un legs ou un don à des organismes de bienfaisance;
- payer des frais funéraires;
- payer les impôts et les frais de règlement de la succession;
- payer les frais liés au décès;
- subvenir à d'autres besoins financiers.

Si le titulaire de la police a une entreprise, l'assurance vie entière avec participation peut procurer des fonds pour :

- racheter les parts d'un partenaire ou d'un actionnaire;
- compenser la perte d'une personne clé;
- réduire l'impôt à payer par l'entreprise en versant une partie de ses actifs imposables dans une police d'assurance vie avec participation. La valeur de rachat croît à l'abri de l'impôt dans certaines limites et le capital-décès est libre d'impôt. Dans le cas des polices détenues par une entreprise, les actionnaires pourraient recevoir le produit sous forme de dividendes non imposables provenant du compte de dividende en capital.

Moyen de subvenir aux besoins des proches

Le capital-décès peut être versé directement aux personnes et aux organismes désignés par le titulaire de la police, au lieu de passer par un long processus d'homologation public. Sous réserve des règles provinciales, la confidentialité est assurée, sans compter qu'il est possible d'éviter les retards et les frais de succession.

Héritage transmis instantanément

L'assurance vie peut constituer le fondement de la sécurité financière d'une famille ou d'une entreprise. Une fois la police établie, le capital-décès est disponible dès le premier jour et le capital assuré est garanti immédiatement; s'il est augmenté au moyen de participations, ce montant est garanti dès qu'il est souscrit.

Le conseil d'administration démarre le processus

Chaque année, le conseil d'administration détermine le montant qui sera distribué sous forme de participations. Cette détermination se fonde sur de nombreux facteurs, notamment les bénéfices de l'année et les attentes raisonnables des titulaires de police. Il n'est pas nécessaire que le montant distribué soit en corrélation directe avec les montants des bénéfices au cours de l'année, mais la relation entre les deux se dessine avec le temps.

Calcul des participations

Une fois que le montant à distribuer est déterminé, les participations individuelles de chaque police le sont également. Co-operators Compagnie d'assurance-vie calcule les participations des polices en utilisant le principe de contribution : les participations varient en fonction de la contribution de la police aux résultats du compte de participation. Selon ce principe, les polices avec participation sont regroupées en fonction de facteurs comme le type de produit et la date d'établissement afin que la proportion de la contribution aux bénéfices de chacune soit correctement représentée.

1. Les participations sont versées en fonction des groupes de titulaires de police. Chaque groupe a son propre taux d'intérêt tiré du barème des participations; les polices ne génèrent pas forcément de participation chaque année.
2. Les participations versées aux titulaires de police individuelle avec participation sont généralement déterminées en fonction des deux facteurs ci-dessous.
 - a. Les primes : puisque les participations constituent un remboursement de primes en fonction des résultats d'expérience; plus les primes sont élevées, plus les participations le sont également.
 - b. La durée de la police : en général, plus la police avec participation est détenue depuis longtemps, plus les participations sont élevées, car la valeur de rachat sur laquelle est basée la partie placements des participations augmente avec le temps.

Créer un actif assorti de caractéristiques avantageuses

Impôts

L'assurance vie n'est pas imposée comme les placements habituels. Contrairement à la plupart des placements, la croissance de la valeur de rachat n'est pas imposée annuellement, dans certaines limites. En cas de rachat avant le décès, une partie du produit peut être imposée, cependant le capital-décès est payable libre d'impôt.

Liquidités et revenus

L'assurance vie est un actif doté d'une flexibilité intégrée. En cas de besoin ou si une occasion survient, la valeur de rachat peut donner accès à des fonds. Elle peut également aider à planifier une retraite ou des besoins en matière de succession, et constituer un fonds d'urgence pour faire face à des événements imprévus.

Toutefois, l'utilisation de la valeur de rachat de la police viendrait réduire le capital-décès et pourrait être considérée comme un revenu imposable.

Moindre sensibilité aux fluctuations du marché

L'assurance vie avec participation est une option à faible risque qui procure une croissance stable. La croissance de la valeur de rachat est garantie, pour autant qu'elle ne soit pas utilisée à d'autres fins. Bien que les participations puissent fluctuer en fonction des facteurs du marché, elles ont aussi des valeurs de rachat garanties lorsqu'elles sont déclarées et utilisées pour augmenter la protection.

Protection des proches

Sous réserve des règles relatives à l'intérêt assurable, les titulaires de police peuvent souscrire une assurance pour eux-mêmes, leurs proches, leurs partenaires et leurs employés clés.

La sécurité avec Co-operators Compagnie d'assurance-vie

Co-operators Compagnie d'assurance-vie est une entreprise canadienne solide, attachée aux principes coopératifs et soucieuse de répondre aux besoins de ses clients. La solidité d'Addenda Capital, notre gestionnaire de placements, contribue à assurer la constance du rendement des polices.

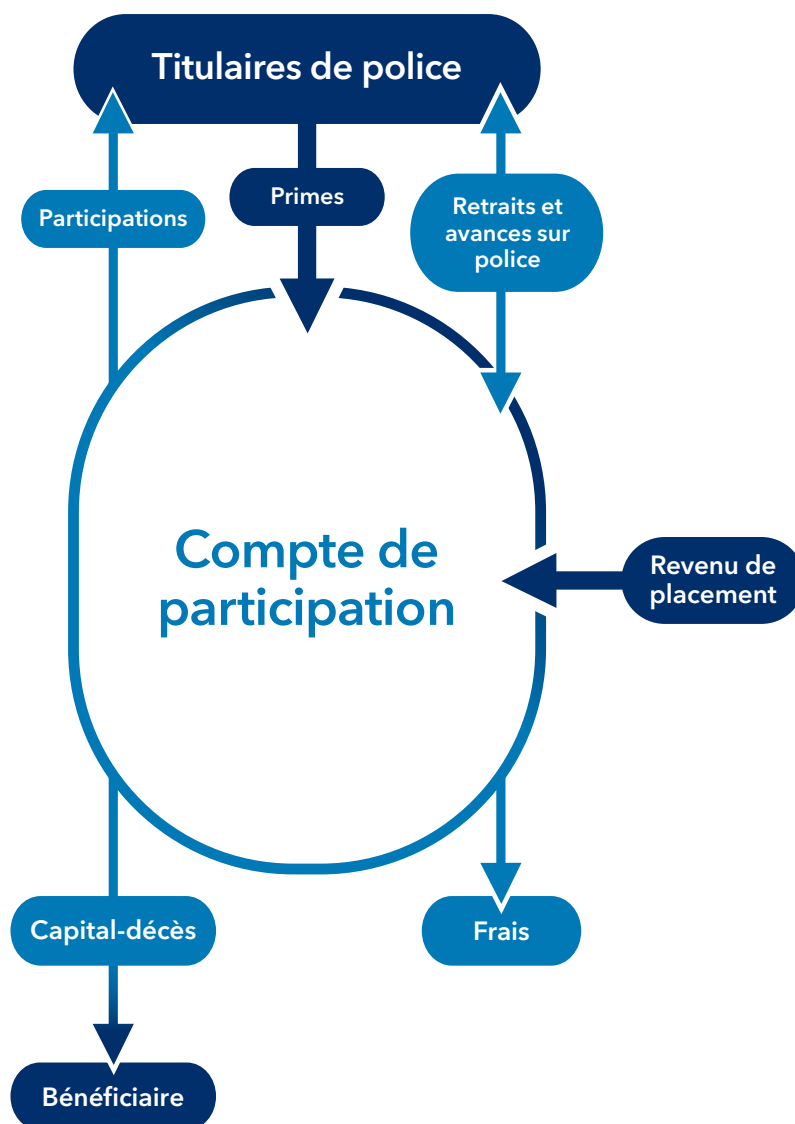
Pour en savoir plus sur les caractéristiques de nos produits d'assurance vie entière avec participation, veuillez consulter nos guides pour bien comprendre nos produits ou en demander une copie à votre représentant.

[Guide pour bien comprendre - Vie entière Élévation](#)

[Guide pour bien comprendre - Vie entière Protection](#)

Fonctionnement du compte de participation

Co-operators Compagnie d'assurance-vie établit des polices avec participation depuis sa création en 1945, et continue d'en offrir à nombre de ses titulaires de police encore aujourd'hui.



Les primes des polices avec participation sont versées dans le compte de participation de l'entreprise, qui permet aux titulaires de police de participer aux bénéfices par le biais des participations.

Les participations dépendent de divers facteurs qui influent sur le compte, comme le rendement des placements, les résultats de mortalité, les frais et le comportement des titulaires de police. Le conseil d'administration exerce chaque année son pouvoir discrétionnaire pour déterminer le montant des participations à distribuer équitablement. Les participations ne sont pas garanties.

Personnes admissibles à l'assurance

Notre produit d'assurance vie entière avec participation comporte deux options :

- **Assurance vie unique** : Pour une seule personne âgée de 0 à 80 ans.
- **Assurance conjointe payable au dernier décès** : Pour deux personnes âgées de 18 à 80 ans, avec des primes payables jusqu'au deuxième décès – moment où le capital-décès est versé.

Protection pour les enfants

Les parents, les grands-parents ou d'autres membres de la parenté peuvent souscrire une police au nom d'un enfant de moins de 17 ans. La police Première protection^{MC} prévoit un capital assuré moins élevé que celui des polices pour adultes (minimum de 15 000 \$) et protège les proches la vie durant.

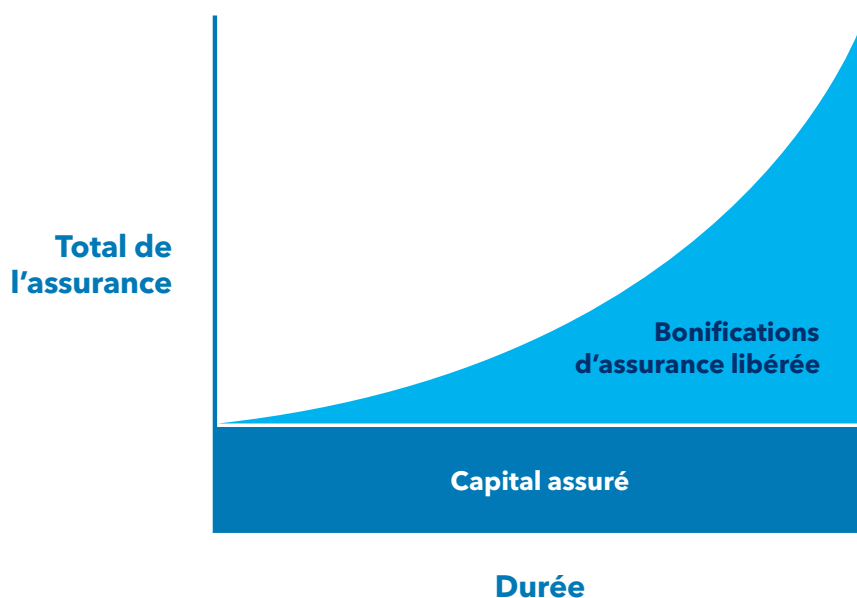
Utilisation des participations pour améliorer la protection

Les participations peuvent être utilisées pour augmenter la protection et améliorer la croissance de la valeur de rachat. Cela peut se faire de deux façons :

1. Bonifications d'assurance libérée

Les bonifications d'assurance libérée permettent d'utiliser les participations créditées au cours d'une année pour souscrire de l'assurance supplémentaire sans nécessiter de procéder à une sélection des risques. Une fois achetées, les bonifications d'assurance :

- Sont libérées et aucune prime supplémentaire n'est requise;
- Ont une valeur de rachat garantie qui augmente chaque année;
- Offrent une protection à vie si elles ne sont pas rachetées;
- Contribuent à la croissance des participations, notamment en permettant d'acheter d'autres bonifications d'assurance libérée.



*Tableau présenté à des fins d'illustration seulement.
Les participations ne sont pas garanties et leur montant
peut fluctuer annuellement.*

2. Augmentation de la protection plus tôt avec l'option majorée

Plutôt que de choisir une protection de base plus importante pour certaines versions de notre produit d'assurance vie entière, le titulaire peut augmenter la protection plus tôt grâce à l'option de participation majorée, tout en continuant à contribuer à la protection souscrite à long terme.

L'option de participation majorée utilise une combinaison d'assurance temporaire un an (qui procure une protection pendant un an) et de bonifications d'assurance libérée (qui procurent une protection permanente) pour augmenter le capital assuré initial. C'est ce qu'on appelle le capital majoré, qui n'augmente pas la prime. Au fil du temps, l'assurance temporaire un an est graduellement remplacée par les bonifications d'assurance libérée, jusqu'à ce que le point de transition soit atteint. À ce stade, les bonifications d'assurance libérée, qui ont déjà été souscrites, sont égales ou supérieures au capital majoré – seules les bonifications d'assurance libérée sont souscrites par la suite, ce qui permet d'augmenter encore plus la protection.

Le capital majoré est garanti pendant les 10 premières années d'assurance. Par la suite, si les participations déclarées sont inférieures au montant de la prime nécessaire pour maintenir ce capital, le titulaire aura la possibilité de verser une prime complémentaire. Le capital majoré sera réduit si cette prime complémentaire n'est pas versée.

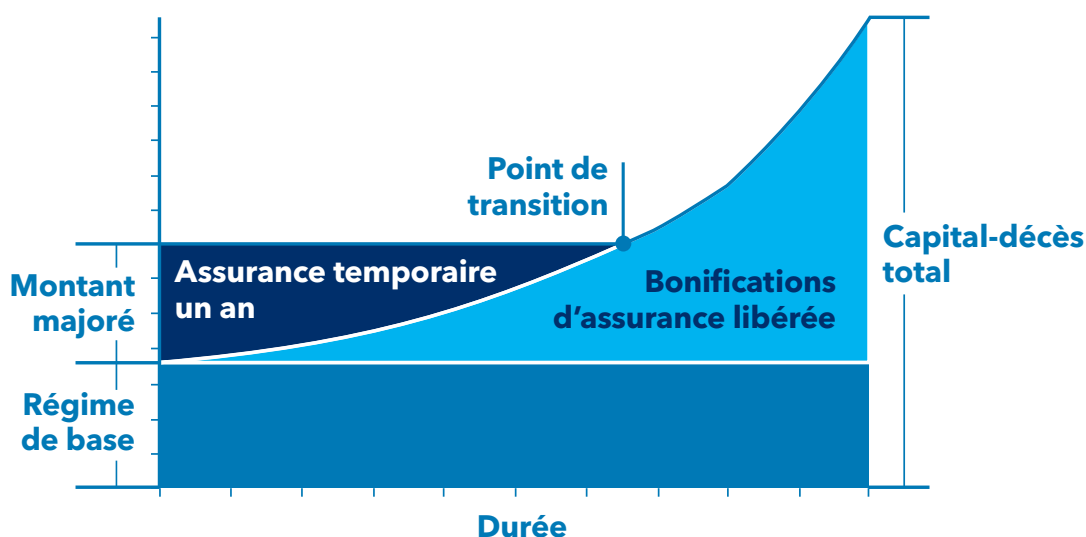
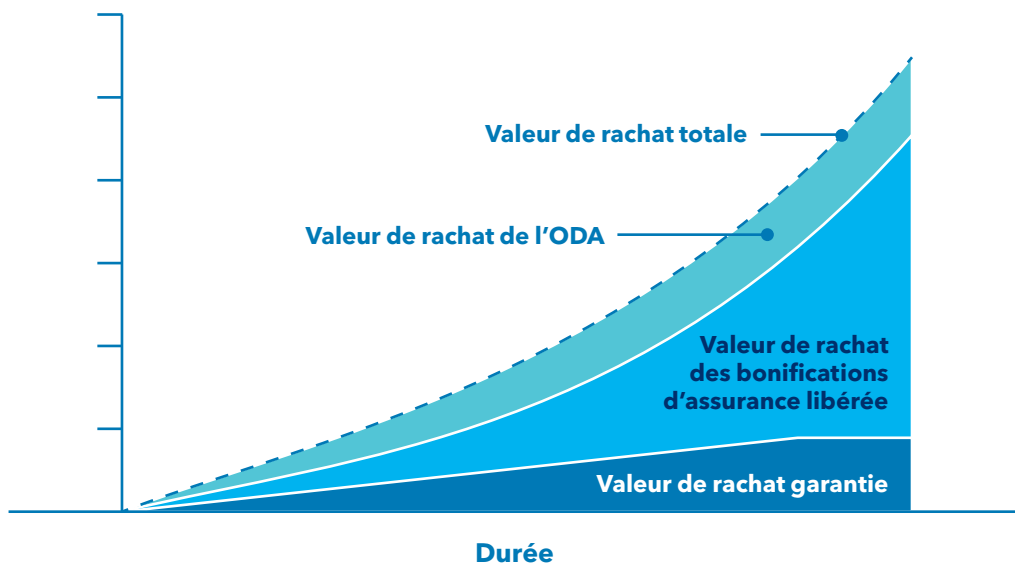


Tableau présenté à titre d'exemple seulement. Les participations ne sont pas garanties et leur montant peut fluctuer annuellement.

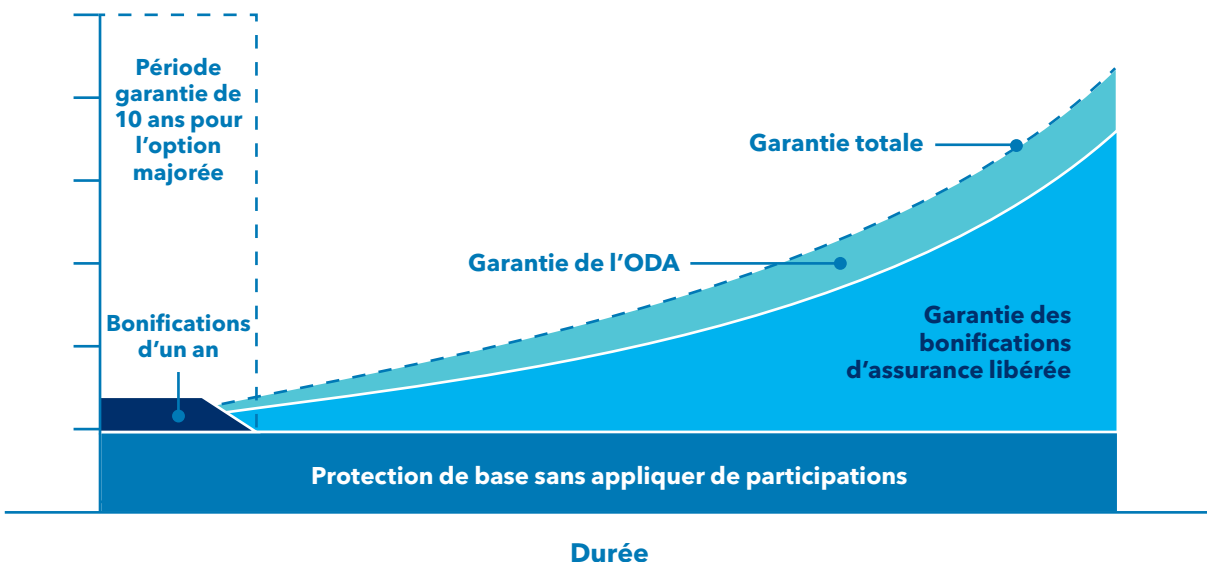
Option de dépôt additionnel (ODA)

Cette option n'est offerte que pour certaines versions de notre produit Vie entière.

Dans certaines limites, cette option permet de payer des montants de prime supplémentaires pour souscrire plus d'assurance et augmenter les valeurs de rachat et le capital-décès. Le fait d'augmenter les actifs de la police peut réduire l'impôt à payer puisque les actifs imposables transférés bénéficient d'une croissance à impôt différé dans le cadre de la police.



Dans le cadre de l'option majorée, l'ODA augmente les bonifications d'assurance libérée et réduit le montant de l'assurance temporaire un an qui doit être souscrit. La police peut ainsi atteindre plus rapidement le point de transition et bénéficier d'une croissance accrue.



Intégration de l'assurance vie dans un portefeuille

Bien que la plupart des portefeuilles peuvent faire une place à certains actifs spéculatifs présentant des risques plus importants, l'assurance vie entière avec participation n'entre pas dans cette catégorie.

Au décès, l'assurance vie avec participation protège les proches ou les organismes choisis. La valeur de rachat garantie de la police, qui peut être utilisée avant le décès, constitue également une caractéristique importante de l'assurance vie.

Beaucoup de temps peut s'écouler avant que la plupart des gens aient accès aux avantages de l'assurance vie. Cependant, il est important de savoir que ces avantages sont disponibles au moment où le besoin se fait le plus sentir, comme lorsque le titulaire veut utiliser la valeur de rachat de sa police pour les imprévus. C'est pourquoi l'assurance vie devrait croître de façon constante avec moins de fluctuations que les placements, comme les actions.

Voici quelques caractéristiques qui peuvent favoriser la stabilité et la croissance des polices.

1. Prestations garanties, paiement des primes et valeur de rachat

La stabilité des polices est inhérente du fait de leurs garanties intégrées :

Prestation garantie au décès

Le montant de la protection de base de la police est garanti aussi longtemps que le titulaire de la police est en vie, pourvu que les primes soient payées à temps.

Montant de la prime garanti

Les primes de la protection de base du titulaire de la police n'augmenteront pas, quel que soit son âge. Le nombre de paiements est fixe pour les options à primes temporaires (10 primes – 20 primes).

Valeur de rachat garantie

Les titulaires de police peuvent avoir accès à la valeur de rachat de la police de leur vivant, soit directement par un rachat (qui peut être partiel), soit par une avance sur police. La croissance de la valeur de rachat est garantie au fil du temps une fois le rachat effectué, à moins qu'une partie en soit retirée. Si les participations sont utilisées pour souscrire des bonifications d'assurance libérée, elles sont également garanties à vie et leur valeur augmente avec le temps.

Ces garanties ne sont applicables que si les paiements de primes sont effectués. Si une partie ou la totalité de la protection est retirée, les prestations et la valeur de rachat seront réduites et un revenu imposable devra peut-être être déclaré.

2. Protection contre les pertes d'actifs

La protection contre les pertes d'actifs compense le risque d'une baisse inattendue de la valeur d'un actif. L'assurance vie avec participation limite ce risque pour les raisons suivantes :

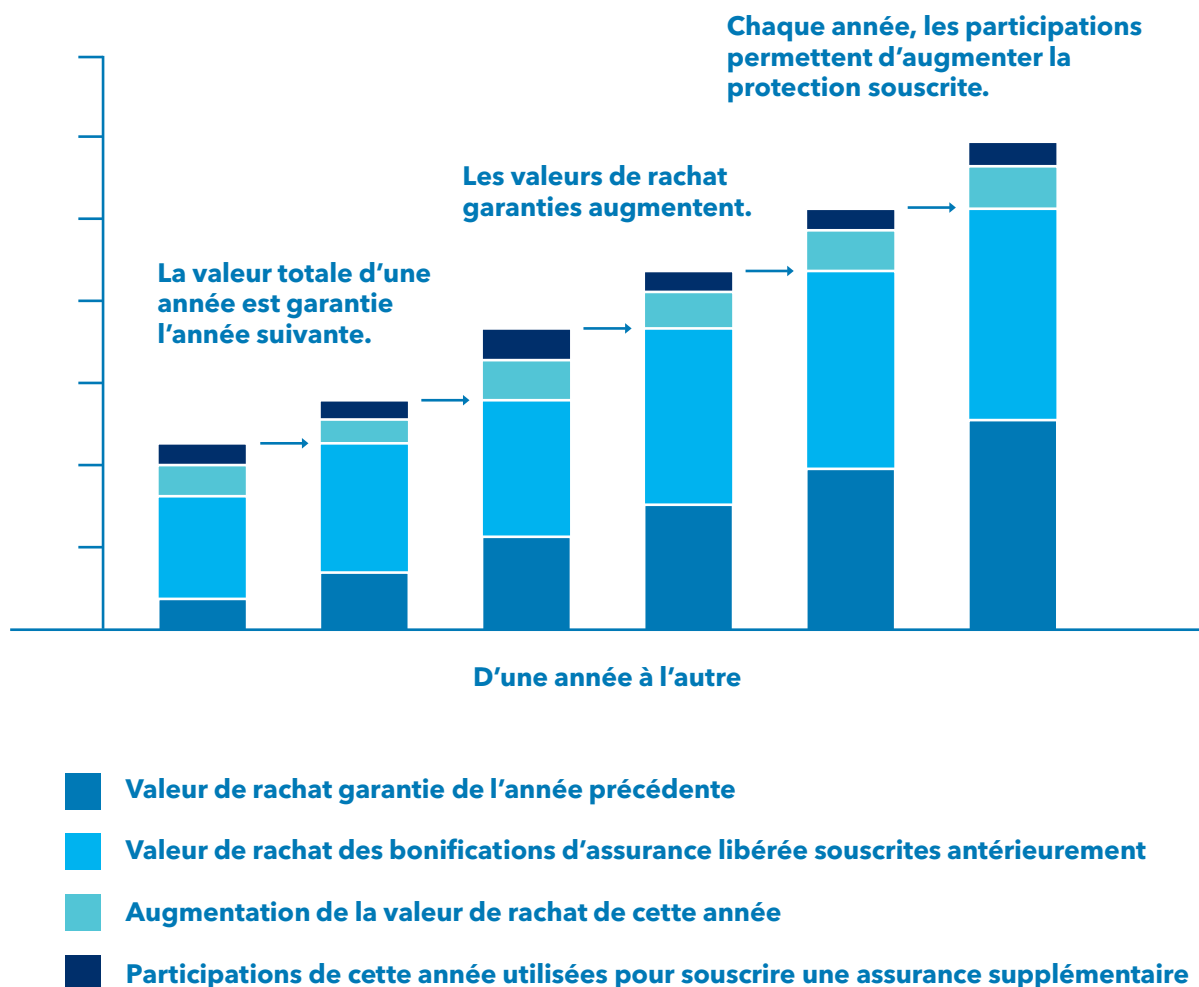
- Distribution et valeur de rachat garanties.
- Les titulaires de police avec participation reçoivent des participations à compter du premier anniversaire contractuel; ces participations peuvent être utilisées pour souscrire des bonifications d'assurance libérée, qui comportent également une valeur de rachat.
- Cette valeur de rachat, une fois créditée à la police, ne peut être réduite ou utilisée à d'autres fins que celles autorisées par le titulaire de la police, pour payer les primes ou pour préserver le statut d'exonération d'impôt de la police. Les actifs sont protégés en cas de baisse des marchés.

Le pouvoir des valeurs garanties

Les polices d'assurance vie entière avec participation comportent de solides garanties qui sous-tendent le concept de protection contre les pertes d'actifs. Les valeurs de rachat augmentent régulièrement et ne diminuent pas en fonction des variations du marché. Une fois qu'une participation a été déclarée et appliquée pour augmenter la protection, sa valeur ne diminuera jamais. En réalité, les bonifications d'assurance libérée comportent également une valeur de rachat garantie qui augmente au fil du temps, et génèrent elles-mêmes des participations, ce qui peut contribuer à une croissance encore plus importante.

Le graphique suivant décompose cette croissance pour montrer comment cet effet peut constituer un plancher de garanties solide.

Valeurs de rachat garanties



3. Une répartition de l'actif prudente et délibérée

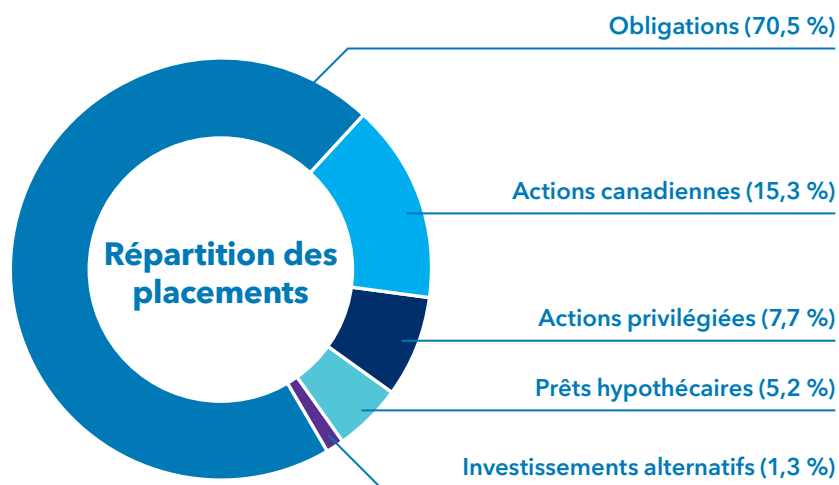
Les actifs du compte de participation sont investis et gérés de manière à assurer une croissance à long terme. La majorité du portefeuille est constituée d'actifs à revenu fixe afin d'assurer des rendements stables pour respecter les garanties ainsi que la stabilité des participations.

En vue d'une croissance constante à long terme, nous gérons essentiellement le compte de participation comme un compte à revenu fixe largement diversifié. Les directives de placement établies pour le compte de participation feront en sorte que la répartition exacte des actifs variera de temps à autre. À l'heure actuelle, nos principaux segments de placement sont les obligations et les prêts hypothécaires.

Nous abordons notre répartition des actifs de manière très prudente et délibérée. Nous privilégions les obligations de grande qualité, les prêts hypothécaires assurés, la diversification des actifs et la gestion active par l'équipe de placement professionnelle d'Addenda Capital.

Notre objectif est de procurer à la police une croissance solide, régulière et à faible risque à long terme. Certaines années, une plus grande proportion d'actions dans la composition des actifs pourrait se traduire par une croissance plus élevée. En revanche, cela pourrait également se traduire par une plus grande volatilité et un risque accru à court terme, facteurs que notre répartition vise à minimiser.

Voici un aperçu de la répartition de l'actif du portefeuille du compte de participation au 31 décembre 2024. La majorité des placements sont à revenu fixe, mais une part importante est tout de même accordée aux actions.



4. Lissage des rendements

Le lissage est le processus par lequel les gains et les pertes de placement sont intégrés dans les taux d'intérêt du barème des participations sur une période donnée.

Taux d'intérêt du barème des participations

Le taux d'intérêt du barème de participations détermine le montant des participations attribuées aux titulaires de police avec participation selon le rendement du compte de participation. Comme il ne s'agit que de l'un des facteurs contribuant à la performance d'une police d'assurance individuelle, il ne peut être directement lié à la croissance de la valeur de rachat d'une police en particulier. La croissance de la valeur de rachat d'une police dépend de différents facteurs tels :

- Type de produit;
- Caractéristiques du produit;
- Périodes de paiement de la prime;
- Âge à l'établissement;
- Option de participation;
- Barème des participations.

Lissage

Nous appliquons une méthode de lissage pour intégrer progressivement les gains et les pertes de placement dans les taux d'intérêt du barème des participations. Cela permet d'éviter d'inclure immédiatement les hauts et les bas et contribue à stabiliser le barème des participations. La méthode de lissage peut changer à l'occasion, selon les circonstances.

La volatilité des composantes des placements d'une année à l'autre est lissée. Cela permet, en combinaison avec notre stratégie de placement à long terme, de réduire l'incidence des fluctuations à court terme sur les participations des titulaires de police.

Historique de l'influence des conditions du marché sur le barème des participations

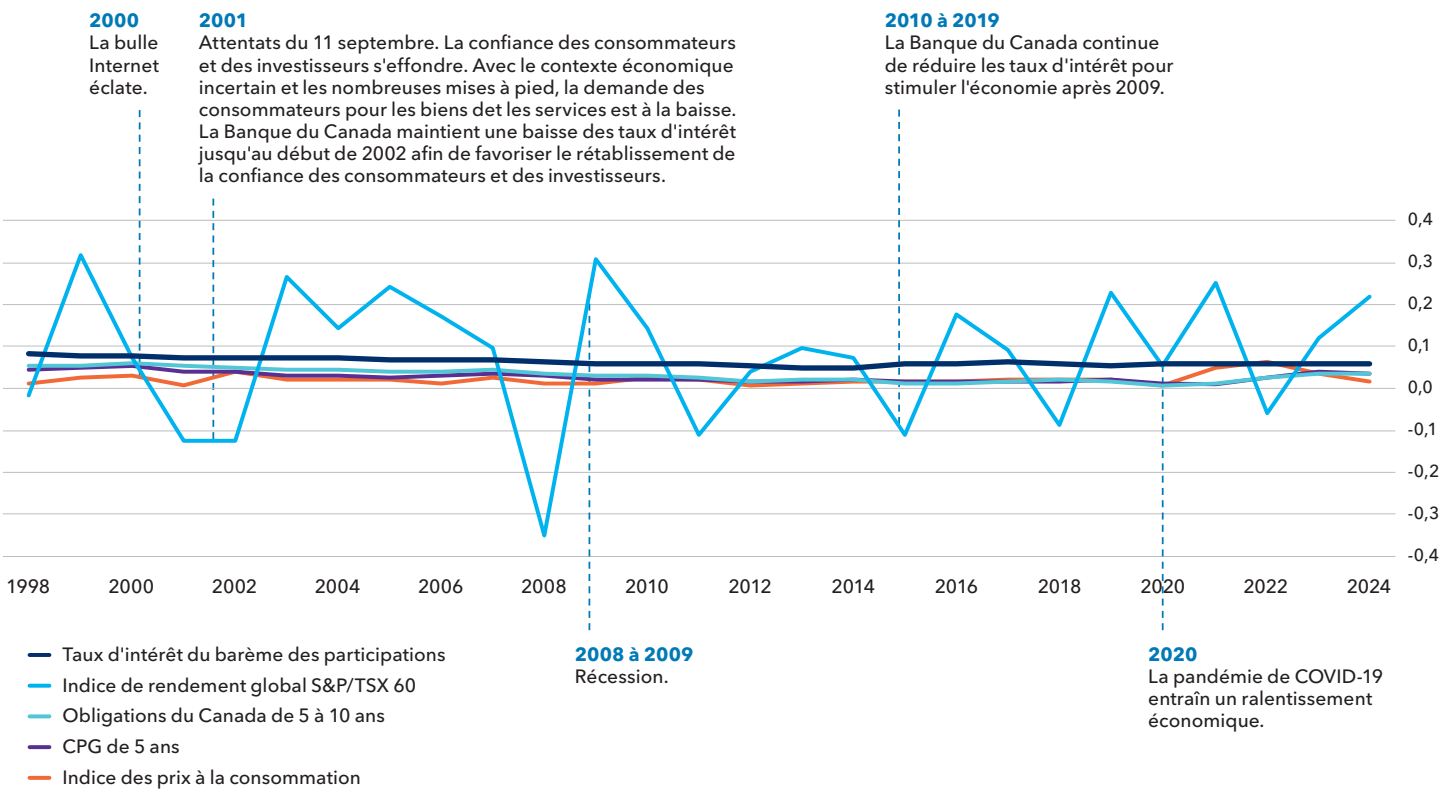
Co-operators Compagnie d'assurance-vie a une longue histoire de versement de participations. Nous savons que la stabilité occupe une part importante des besoins d'assurance et c'est pour cela que nous offrons une solidité financière à long terme à nos titulaires de police. Les barèmes de participations de notre compte de participation ont été relativement stables comparativement à de nombreux instruments financiers et indices.

Rendements historiques moyens annualisés

	Taux d'intérêt du barème des participations	Indice de rendement global S&P/TSX	Obligations du Canada de 5 à 10 ans	CPG de 5 ans	Indice des prix à la consommation	Rendement total du compte de participation (moins les frais de placement)
1 an	6,00 %	21,65 %	3,33 %	3,70 %	1,80 %	4,75 %
3 ans	5,97 %	8,58 %	3,16 %	3,42 %	3,82 %	5,00 %
5 ans	5,96 %	11,08 %	2,28 %	2,50 %	3,39 %	5,23 %
10 ans	5,90 %	7,99 %	1,89 %	2,05 %	2,61 %	5,64 %
20 ans	5,90 %	6,68 %	2,41 %	2,18 %	2,13 %	6,17 %
Écart type sur 20 ans	0,50 %	15,88 %	1,09 %	0,84 %	1,34 %	0,81 %

Au 31 décembre 2024. L'écart type est une mesure statistique de la variabilité d'une série de valeurs. Un écart type bas indique que la volatilité est faible.

Ce graphique montre les effets de la stabilité sur les taux d'intérêt du barème des participations de Co-operators par rapport à des indicateurs économiques bien connus.



Rendement du compte de participation

Le rendement d'un compte de participation correspond au rendement du total des actifs adossés aux passifs du compte de participation après déduction des frais de placement. Le rendement annuel de notre compte de participation est mesuré au 30 juin de chaque année par rapport au 1^{er} juillet de l'année précédente. Cet indicateur à court terme du rendement des placements est combiné à des facteurs de lissage pour déterminer le taux d'intérêt du barème des participations.

Le tableau suivant présente l'historique des taux de rendement moyen du compte de participation. Les rendements ne tiennent pas compte des frais de placement.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	20 ans	Écart type sur 20 ans
Rendement total moyen du compte de participation (moins les frais de placement)	4,75 %	5,00 %	5,23 %	5,64 %	6,17 %	0,81 %

Ces taux diffèrent du taux d'intérêt du barème des participations, qui correspond au taux des revenus de placement lissé en fonction des actifs du compte de participation.

Ces renseignements sont de nature générale. Ils ne visent pas à fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Nous vous recommandons de consulter un conseiller juridique, un comptable ou un fiscaliste pour des situations particulières.

Les renseignements fournis sont fondés sur la législation fiscale canadienne actuelle et son interprétation pour les résidents canadiens. De plus, des modifications futures de la législation fiscale et de son interprétation peuvent avoir une incidence sur les renseignements présentés.

Bien que tous les efforts raisonnables soient déployés pour en assurer l'exactitude, certaines erreurs ou omissions peuvent se produire. Autrement :

- Les déclarations concernant les valeurs garanties supposent que toutes les primes sont payées à leur échéance.
- Si vous touchez la valeur de rachat, une avance sur police ou une partie du solde des participations, il vous faudra déclarer tout revenu considéré comme imposable.
- La souscription d'une avance sur police réduira le montant du capital-décès.
- Si le produit de la police est versé à votre succession au moment de votre décès, des frais seront exigibles.

Veuillez consulter votre police pour connaître les restrictions et les exclusions qui s'appliquent.

Vie entière



cooperators.ca | 1-800-454-8061

Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée. Certains produits ne sont pas offerts dans toutes les provinces. Une fois approuvée, l'assurance vie avec participation sera souscrite et établie par Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Co-operators Compagnie d'assurance-vie s'engage à protéger la vie privée de sa clientèle, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. [Consultez le cooperators.ca/vie-privee-pour-en-savoir-plus](https://cooperators.ca/vie-privee-pour-en-savoir-plus). Veuillez consulter votre police pour connaître les restrictions et les exclusions qui s'appliquent.
© Co-operators Compagnie d'assurance-vie, 2025. L0035MGAF (02/25)